MAIRIE DE PAILHES

Bulletin Municipal janvier 2023

Rte de Pamiers 05 61 67 55 72 mail : pailhes.mairie@wanadoo.fr site : pailhes.fr du Lun au vend 8h30 -12h30

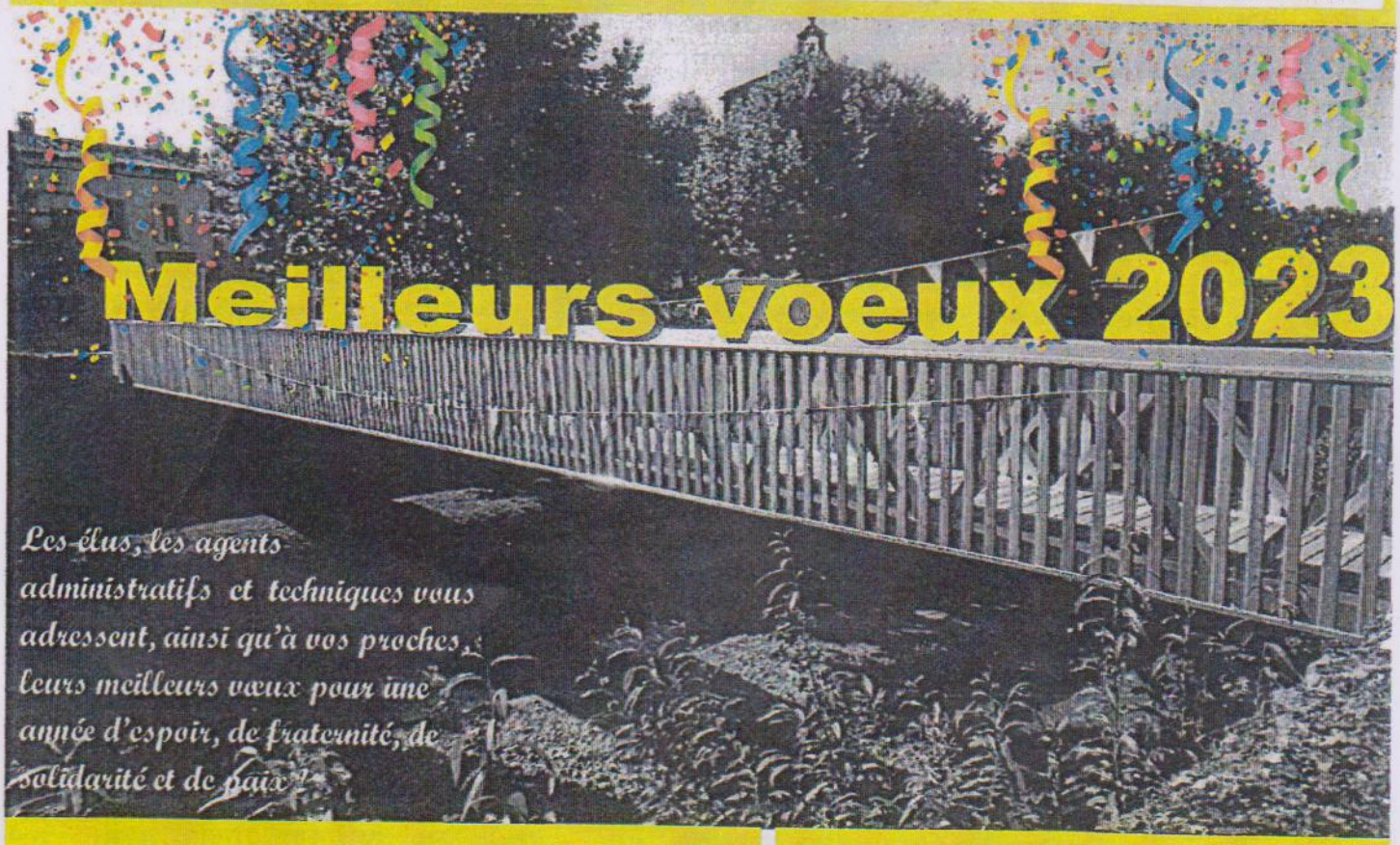

Dates à retenir

-vendredi 6 janvier reprise du marché

-Jours de collecte à partir du 9 janvier

BAC jaune : le MARDI SEMAINES PAIRES

BAC Gris : Le JEUDI SEMAINES PAIRES

-Réunion publique Atlas de la biodiversité 19 janvier 18h30 à la mairie

-réunion publique 21 janvier 15h à la salle des fêtes suivie d'un goûter

-repas dimanche 22 janvier à midi à la salle des fêtes (inscription dès à présent à la mairie, voir p.9)

SOMMAIRE

P1 Edito du maire

P2-3 Fiscalité locale - PLUI

P4 Ecole

P5 Atlas biodiversité

P6 Extension cimetière - maison des associations - PDA

P7 Suite PDA - voirie - Brèves- baux communaux

P8 Etat catastrophe naturelle - SMECTON - marché court circuit

P9 transmissions énergétiques - info repas

Édito : POINT DE VUE avant qu'il ne soit trop tard...

Depuis l'invasion de l'Ukraine par Poutine, chacun se demande s'il est encore temps d'empêcher la conflagration générale. Minimiser les risques pour conjurer le pire ne permet pas d'ouvrir les yeux...

À travers la mobilisation colossale des forces et les combats meurtriers en Ukraine, se joue la confrontation entre grandes puissances possédant toutes l'arme nucléaire. Cette guerre à nos portes, terriblement meurtrière, sacrifie des vies, détruit des villes, ruine culture et civilisations. Elle combine les horreurs classiques de la guerre et les moyens technologiques les plus sophistiqués.

Dans la région, le conflit est ancien. Ces dernières années, il a dégénéré suite au non-respect des accords de Minsk et il est en train de déchirer deux peuples frères. A certains égards, nous sommes face à une opposition entre démocraties et régimes fascistes mais plus vraisemblablement à une situation comparable aux prémices de la première guerre mondiale lorsque les grandes puissances cherchaient à se partager le monde au prix d'une véritable boucherie !

Il est encore temps de stopper la pandémie de haine et les nationalismes barbares qui conduisent à la guerre.

Aujourd'hui, dans toute l'Europe, si ce n'est dans le monde entier, on voit resurgir, parmi les peuples bousculés par la mondialisation capitaliste et sa concurrence effrénée, la tendance aux replis identitaires, la résurgence du chauvinisme, la nostalgie même du fascisme et la tentation des solutions autoritaires, xénophobes et racistes. Ce qui se joue pour la Russie est le dépeçage de l'Ukraine, le contrôle des zones russophones, la reprise de ses principales ressources économiques. Du côté de l'OTAN, c'est la recolonisation de l'Est européen, la soumission de l'Europe aux Etats Unis, à son gaz de schiste, à ses armes...avec la Chine en ligne de mire

Où sont les voix pour se lever, réagir, agir et décréter la paix au monde ?

Faut-il attendre des centaines de milliers de morts, une arme nucléaire rayant de la carte un pays ? Malheureusement, la paix aujourd'hui n'a pas voix au chapitre. Pourtant, elle répond au vœu le plus profond de tous les peuples alors que se posent à tous, les grands défis climatiques, alimentaires, sociaux, médicaux, culturels... L'exploitation effrénée des ressources naturelles avec le seul objectif de maximiser la rentabilité financière nous a conduits là où nous sommes. Plutôt que de s'entretuer dans des guerres fratricides, mieux vaudrait travailler ensemble à résoudre nos problèmes communs. Elevons la voix pour une authentique Humanité avant de sombrer dans un monde d'apartheid généralisé où une poignée de possédants belliqueux maintiennent leurs privilèges par la brutalité, la famine et la guerre permanente contre les pauvres ! La paix n'est jamais aussi précieuse que lorsqu'elle est menacée !

« On trouve toujours de l'argent pour faire la guerre, jamais pour vivre en paix » Albert BRIE

L'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien est tout à fait légitime et exemplaire. Ce qui l'est moins, c'est que les mêmes gouvernements et grands médias sont moins prompts à soutenir les victimes des multiples tragédies à travers le monde : la Palestine, les Kurdes de Syrie alliés dans la lutte contre DAECH, l'Arménie, le Yémen, le Soudan, la Somalie...les femmes et les filles livrées aux Talibans, les mêmes assassinées en Iran par les Mollahs... et les innombrables laissés pour compte de la sécurité alimentaire, sanitaire, climatique !

La solidarité vraie ne se divise pas !

Yvon Lassalle.

La Fiscalité Locale

Les taux communaux 2022 sur le foncier bâti et non bâti sont restés inchangés par rapport à 2021. Afin d'encourager les exploitations agricoles engagées dans la production biologique, il a été décidé ***l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti*** (TFNB), sur la part revenant à la commune, les parcelles conduites selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) N° 834/2007 . Elle est applicable à compter de 2023 et cessera de s'appliquer au 1er janvier qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique. Les propriétaires et/ou locataires doivent adresser la liste des parcelles concernées aux services fiscaux.

Modification du taux de la taxe d'aménagement :

Instauré en 2011 à hauteur de 2 % sans changement depuis lors, le conseil municipal a décidé de sa revalorisation de 0,5% pour pallier aux surcoûts de travaux structurants de réseaux et de protections incendie nécessaires admettre les constructions mais également pour un reversement envisagé à la communauté de communes de ladite taxe au taux de 0,5 %. La TA est applicable aux constructions neuves et aux extensions sur des bases définies par l'administration fiscale et assises sur les caractéristiques de la construction (surface, éléments de confort, exposition...).

À noter que les abris de jardin et autres serres à usage non professionnel d'une surface de moins de 20m2 sont exonérés. Par ailleurs, selon le mode de financement d'accession à la propriété, des habitations peuvent être dégrevées dans la limite de 50 % de leur surface.

Le PLUI Arize-Lèze

Après validation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)- cf. bulletin de septembre- et sa présentation lors de réunions publiques, la phase de zonage règlementaire est en cours d'étude à travers des ateliers qui regroupent les communes par 3, soit pour ce qui nous concerne : Monesple, Lanoux et Pailhès.

1. Le premier atelier a porté sur les zones agricoles (A) et naturelles (N)

11. Les zones agricoles : composées des espaces cultivés, des prairies et des espaces non cultivés mais facilement mobilisables (friches). Elles permettent :

- le renforcement de l'activité agricole et du bâti existant (réhabilitation, extension)

- de nouvelles constructions à conditions qu'elles soient agricoles ou forestières.

Au-delà du registre parcellaire caractérisé par les déclarations PAC, on est parfois amenés à repérer des sous catégories A spécifiques : intérêts paysagers, zonez humides, zones maraîchères, activités de loisirs ou touristiques...où la constructibilité peut être limitée. Dans ces zones, s'y trouvent aussi des aménagements, des activités isolées, des sièges d'exploitations agricoles et de l'habitat diffus que nous avons identifiés.

12. les zones naturelles (N) : des milieux avec des enjeux environnementaux forts : forêts, ripisylves, plans d'eau, des zones d'inventaires (NATURA 2000) où l'on trouve aussi du bâti et des activités isolées, des aménagements...

Dans ces zones, il est possible de faire évoluer le bâti existant, de réaliser des aménagements sans construction (voie douce, aire de stockage...)

SUITE PLUI

En revanche, aucune nouvelle construction n'est autorisée y compris pour l'activité agricole (grande différence avec le zonage A). Dans les périmètres précités, un inventaire exhaustif a été réalisé en vue de :

- localiser les activités isolées existantes et en projet (consommation d'espaces)

- identifier les changements de destinations dans la mesure où elles n'impactent pas l'activité agricole, les risques naturels et ne nécessitent pas la création de nouveaux réseaux.

- recenser les patrimoines bâtis (château, petit patrimoine remarquable), naturel (corridors écologiques, sentiers, haies, zones humides...) pour les protéger et les conserver. Concrètement, à l'aide d'un outil numérisé, nous avons repéré l'existant avec ses possibles évolutions et protections patrimoniales, environnementales et économiques. Pas un sanctuaire mais une grande vigilance eu égard avec la consommation d'espaces.

2. Le 2° atelier dédié aux zones urbanisables (U) :

À l'aide d'une plateforme numérisée, les « enveloppes urbaines » sont localisées et classées par catégories selon la typologie de l'habitat (village, quartier récent, hameau agricole, habitat diffus...). À l'intérieur de chaque périmètre, le potentiel est apprécié en :

- nombre de logements possibles (dents « creuses ») hors constructions en cours, permis de construire et certificats d'urbanisme validés par le document toujours opposable (la carte communale). La validité d'un potentiel s'observe en regard de la présence des réseaux, des risques, de la nécessité (ou pas) de réserver des espaces libres naturels (Ilots de fraîcheur, vues...), de la présence d'activités

- priorisant ledit potentiel sur une échelle de 1 à 4 : 1 où le renforcement du groupe bâti est repéré comme une priorité à court terme (5 ans), 4 où le renforcement n'est pas souhaitable. Pour rappel, le PADD a posé les grandes lignes directrices du développement pour les 15 ans à venir :

- division par 2 de la surface allouée à la constructibilité par rapport à celle consommée durant les 10 dernières années (peu ou prou, ramener de 4 ha à 2 ha pour Pailhès)

- des parcelles plus petites (700 M2 environ pour des communes à l'échelle de Pailhès)

- priorité à la réhabilitation des logements vacants

- construction de 700 logements neufs à l'échelle de la CCAL (potentiellement pourvus par la seule mobilisation des dents creuses)

- le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050

En ce début d'année, après avoir recensé le potentiel des 27 communes, le bureau d'études sera en mesure d'arrêter une attribution théorique en logements neufs à chacune d'entre elle.

Par la suite viendront s'agréger au document les orientations d'aménagement programmé (OAP) pour parfaire l'arrêt du PLUI (mi-2023) et le lancement de l'enquête publique fin de cette année. Le document finalisé devant être approuvé par les services de l'État en mi-2024.

Pour tout un chacun et à tout moment, il est possible de déposer des observations sur le registre communal ou sur le site de la CCAL : plui.ccal@gmail.com

Ecole de Pailhès : étude de programmation en architecture

La commune a confié au cabinet toulousain d'architectes programmistes KEOPS une étude pour nous accompagner dans nos choix de rénovation ou reconstruction de l'école.

Le 30 novembre dernier, le cabinet nous a remis les plans du relevé réalisé sur le bâtiment existant.

En parallèle, sur une période de trois mois, les architectes ont réalisé des entretiens auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Ont été consultés les enseignantes, les animatrices, les élus, les parents d'élèves et également les élèves de l'école, auprès desquels s'est tenu un atelier à la fois ludique et éducatif pour qu'ils imaginent une cour d'école idéale.

Au terme de cette première phase d'étude, le 14 décembre, nous avons tenu une réunion où le cabinet KEOPS nous a remis la restitution de son travail, articulé en trois parties : l'analyse du site existant, la synthèse des avis et besoins exprimés lors des entretiens et enfin une proposition des différents scénarii à étudier.

À ce stade de l'étude, plusieurs problématiques se dégagent :

- Dans l'optique où l'école actuelle serait rénovée, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et rendre accessible un seul, deux ou bien les trois niveaux de plancher de l'école, avec bien entendu des contraintes techniques croissantes.

- La nécessité d'offrir aux enfants une cour d'école plus agréable nous amène à imaginer une emprise sur une partie de la place actuelle, qui entrainerait de fait une diminution des places de stationnement réservées aux véhicules.

- Enfin, l'éventualité de la construction d'une nouvelle école sur le terrain communal derrière l'église nous amène vers des choix d'aménagements structurants très importants qui concernent aussi bien les accès, la place réservée aux jardins partagés, l'espace libre réservé aux fêtes et manifestations et la cohérence avec le projet d'une future halle.

A ce stade, nous savons que la commune dispose des surfaces nécessaires et suffisantes, que ce soit dans le bâtiment de l'école actuelle ou sur la parcelle derrière l'église.

La suite de l'étude en cours va permettre de préciser les besoins et d'identifier les budgets dont la commune devra se doter pour chacun des scénarios.

Il est bien évident que nos choix seront également contraints par nos capacités de financement et les plafonds fixés par nos partenaires que sont l'état, la région et le département.

Il va de soi que la réunion publique qui se tiendra le 21 janvier prochain permettra de recueillir des avis et sera ouverte au débat afin de faire avancer la réflexion autour de cette étude.

L'Atlas de la Biodiversité Communale : premières rencontres

Tout d'abord un comité technique s'est tenu le 24 novembre dernier, réunissant plusieurs acteurs : l'ANA-CEN (Association des Naturalistes de l'Ariège – Conservatoire des Espaces Naturels d'Ariège, chargé de mission pour ce projet), mais également l'OFB (Office Français de la Biodiversité, financeur du projet), le PNR, la Mairie de Pailhès, et plusieurs habitants de la commune souhaitant s'impliquer bénévolement.

L'ANA-CEN a également tenu un stand lors du marché de Noël, le 16 décembre, afin de présenter le projet.

La première phase de l'ABC, qui débutera au printemps, consistera à réaliser des inventaires des différents taxons que nous avons choisi d'étudier. Il s'agit :

- des amphibiens et des écrevisses dans les zones humides

- des oiseaux dans les prairies forêts et bocages

- des chauves-souris dans les greniers, granges et forêts.

Vous pouvez participer de différentes manières à ces inventaires, soit en apportant des données sur la présence d'espèces auprès des naturalistes l'ANAH-CEN, soit plus simplement, en nous signalant l'existence de mares pour les amphibiens ou d'endroits où nichent des chauves-souris.

Bien entendu, il est nécessaire de recueillir préalablement une autorisation écrite de la part des propriétaires des lieux afin de permettre l'accès aux naturalistes pour réaliser les observations.

L'enjeu étant de recueillir un maximum de données sur le territoire communal, n'hésitez pas à vous impliquer, chaque contribution sera reçue avec intérêt.

Une réunion publique spécifique dédiée à la présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communale se tiendra le jeudi 19 janvier à 18H30 en Mairie, avec la présence de l'ANA-CEN.

Par ailleurs, le samedi 11 février, l'ANA-CEN organise la Journée mondiale des zones humides à Pailhès, au hameau de Badassac. Au programme, visite de mares aux côtés de naturalistes passionnés et projection de film documentaire.

Journée mondiale des zones humides

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Ana
Conservatoire d'espaces naturels Ariège

Cimetière

Comme annoncé dans le précédent bulletin, les travaux d'extension du cimetière ont démarré par la création d'un mur en pierre le long de la départementale (tâche confiée au talentueux Francis), la mise en œuvre d'un merlon de terre au Nord et à l'Est surmonté par une clôture de type « ganivelle », la plantation d'une haie champêtre avec des espèces endémiques.

A venir : la réalisation d'un portail à l'Est, la pose d'une grille surmontant le mur de pierre, la création d'un chemin d'accès, le reprofilage et l'empierrement du parking sur environ 1000 m2. Le tout pour une dépense prévisionnelle de 42 000 € HT pour laquelle une subvention de 22 670 € nous a été allouée (État et CD09). Les principes d'aménagement reposent dans la recherche d'une continuité « douce » avec l'existant (par dépose du mur Nord qui menace ruine), en privilégiant le végétal au détriment du minéral afin de donner à ce lieu de recueillement une atmosphère apaisée et conviviale ouverte sur le bocage proche. À noter que pour mener à bien l'extension physique du cimetière, nous avons procédé à l'acquisition amiable de deux parcelles d'une contenance de 2000 m2 au prix de 1000 €, propriété des consorts Arnaud.

Maison des Associations

Convention de mise à disposition de la maison des associations. Pour compléter les différents usages de la MDA et le planning fléchés dans le dernier bulletin, le conseil municipal a validé un règlement et une convention de mise à disposition. Pour l'essentiel, les utilisateurs devront être couverts par une responsabilité civile, se conformer au respect du lieu et des équipements présents et à la tranquillité publique. Le rangement et le nettoyage seront à la charge de l'utilisateur. Si le lieu n'est pas rendu dans l'état où le bénéficiaire l'a trouvé, la commune fera procéder au nettoyage aux frais de l'utilisateur. Un état des lieux contradictoire en présence d'un agent communal (Nina) sera régulièrement effectué.

La gratuité est instaurée pour les associations ayant leur siège social sur la commune y compris pour celles extérieures à condition qu'elles proposent des activités gratuites et publiques. Dans tous les autres cas : pour une occupation hebdomadaire (hors vacances scolaires), le forfait annuel s'élève à 75 € sur la base de 2 h/semaine. Pour une occupation ponctuelle, préalablement réservée (15 jours), le tarif pour une ½ journée est de 15 €, idem pour un forfait de 3 ateliers de 2 H dans l'année scolaire et de 25 € pour une journée entière. Pour tout renseignement et/ou réservation, se rapprocher de Mélodie. pareaumelodie@gmail.com (cf. bulletin de 09/22)

Périmètres délimités des abords (PDA) avec les bâtiments de France (ABF)

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Jusqu'à présent, un monument historique inscrit voit son périmètre protégé dans un rayon de 500 mètres tout autour de lui à l'intérieur duquel l'architecte des bâtiments de France impose des prescriptions, voire interdit certains aménagements (photovoltaïque en toiture, par exemple).

Suite PDA et ABF

Alors que ces derniers ne sont pas forcément en co-visibilité avec le monument, il a été décidé le lancement d'une étude portant sur 7 communes, dont la nôtre, pour faire évoluer les périmètres dans le sens d'une co-visibilité concrète de terrain tout en préservant le caractère historique et patrimonial du village. Concrètement, des sites qui n'étaient pas concernés, peuvent le devenir et inversement. Le coût de l'étude (17 500 € HT) est supporté pour moitié par la DRAC. Le reste à charge pour chacune des 7 communes s'élève à 1250 € HT.

Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence voirie de la CCAL :

Seules sont déclarées d'intérêt communautaire, les voies relevant du domaine public communal. En conséquence, ***les chemins ruraux n'ayant pas fait l'objet d'un classement ne seront plus entretenus par la CCAL y compris sous mandat communal*** et a fortiori lorsque des linéaires de chemins comportent des parcelles privées. A Pailhès, comme dans de très nombreuses communes, il nous faut procéder à la régularisation cadastrale et administrative (depuis longtemps envisagée mais pas encore aboutie). Afin d'en lisser le coût dans le temps, nous allons régulariser en priorité les chemins des « Barthes », « Brugniac », « Gouttelongue», « Enrecort » et « Carraoubas ». Reste qu'en raison des moyens humains et matériels du service voirie de la CCAL, les linéaires pris en charge ne pourront que peu ou pas évoluer. Dans tous les cas, sont exclus du domaine d'intervention de la CCAL, les travaux d'élagage, de débroussaillage des accotements, de déneigement et de curage des fossés (hors préparation d'un revêtement de route).

BREVES

Travaux subventionnés pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG).

Le PIG instauré par la CCAL est arrivé à échéance le 31 mars 2021. Il a été prorogé de 3 ans avec le cabinet ALTAIR pour le suivi animation. Ce programme a connu un vif succès auprès des propriétaires occupants ou bailleurs. A ce jour, pour Pailhès, les travaux d'amélioration portant sur le remplacement de chaudière, les travaux d'isolation, de changement de menuiserie, d'adaptabilité PMR...s'élèvent à 180 649 € TTC pour un montant d'aides publiques de 98 216 €, soit 54 %. Pour l'instruction de nouvelle demande, toujours possible, se rapprocher des services de la CCAL.

Baux communaux

Sur La parcelle communale située entre les box de stockage et le hameau de Ruquet, la municipalité a autorisé l'installation d'une productrice de plantes aromatiques et médicinales (Lucia) et d'une maraichère (Lise) sur une surface de 5000 m2.

Dans la partie basse, proche de la RD, trois artisans locaux réunis en SCOP, ont été autorisés par bail à occuper 200 M2 du bâtiment photovoltaïque CUMA pour la production de maison bois et isolation paille. Cette occupation prendra fin dans 2 ans environ, lorsque la création de leur propre bâtiment sera effective.

L'état de catastrophe naturelle

Reconnaissance de l'État

A ce jour, une dizaine d'administrés nous a signalé des désordres sur leurs bâtis suite à l'exceptionnelle sècheresse de l'été dernier. Par courrier en date du 01/10/2022, la Préfecture a été saisie d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Pour l'heure, nous n'avons aucun retour tout en sachant que la procédure est longue (6 mois, voire plus ?)

Dès que nous aurons connaissance de la prise d'un arrêté en ce sens par le ministère de l'Intérieur, nous ne manquerons de le faire savoir ; les assurés n'ayant que 15 jours pour se manifester auprès de leur assureur.

Le SMECTOM

En septembre nous nous sommes dotés d'un bac individuel à couvercle jaune pour le dépôt des emballages en lieu et place des sacs jaunes. L'entrée en vigueur de ce changement est fixée au 09/01/2023. Toutefois, de façon exceptionnelle, les sacs jaunes continueront à être collectés jusqu'au 9 février prochain.

ATTENTION ! Dorénavant les bacs jaunes seront collectés les MARDIS des semaines paires et les bacs gris les JEUDIS des semaines paires

Enfin, la distribution des bacs qui reste à pourvoir, est possible à la CCAL* les mardis de 8 h à 12 h. *communauté de communes arize-lèze

Marché Court circuit

Après une courte pause pendant les fêtes, le marché reprend, tous les vendredis, de 16h à 19h, place de l'église.

Vous y trouverez, entre autres, le stand du Court-circuit qui vous propose la vente de bons produits locaux variés tels que les pains, miels, légumes, confitures... et depuis peu une commande groupée de produits d'épicerie, chaque mois. C'est un stand collectif, tenu bénévolement à la fois par des consommateurs et des producteurs.

Transmissions et mix énergétiques

Face aux défis posés par le dérèglement climatique, l'agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) a modélisé plusieurs scénarios de transitions (voir son site WWW.transitions2050.ademe.fr pour viser la neutralité carbone à l'horizon 2050. Alors que les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont cessé d'augmenter depuis 1990, il y a urgence, dès aujourd'hui, à baisser drastiquement les émissions de 5 % /an si l'on veut atteindre l'objectif de baisse de 50 % en 2030 par rapport à 1990 ! Ce qui n'est pas gagné quand on voit que la baisse n'a été que de 0,3 % en 2021 ; ce qui a valu à l'État français d'être condamné pour inaction climatique.

La transition n'est pas facile mais elle est nécessaire, voire vitale pour les générations montantes. Elle passe tout d'abord par un facteur clé : la réduction de la demande en énergie, puis par des transformations et des adaptations pour l'industrie, l'agriculture, l'habitat, les déplacements, l'alimentation... et bien sûr et surtout par le développement des énergies renouvelables (ENR) qui doivent être portées de 20 à 70% en 2050. Sans oublier que le vivant (forets, océans, prairies) reste le meilleur allié du climat pour combiner le stockage de carbone, la production de biomasse et la réduction des GES.

En Arize/Lèze, pour une consommation de 195 GWh tous secteurs confondus (source SDE 09 de 2015) couverte majoritairement par les produits pétroliers, notre production d'ENR est de 35 GWh, soit 18 % d'autonomie grâce, pour l'essentiel à la biomasse (bois énergie) et au solaire photovoltaïque et thermique. Alors sur quels leviers agir ? Sur la sobriété énergétique en premier lieu et sur les ENR qui, pour ce qui nous concerne, reposent sur le bois (de construction et chauffage) et sur le photovoltaïque en toiture (pas d'hydroélectricité ni d'éolien sur notre canton) Ainsi, la toute récente coopérative d'énergie citoyenne locale (SCIC ECLA'Enr) développe du photovoltaïque en toiture sur 4 collectivités, dont le Fossat et Le Mas d'Azil pour une puissance totale de 500 KWc couverte à 90 % par un financement bancaire sur 20 ans. D'aucuns, sur la commune, soutiennent ce projet par la prise de parts sociales (50 € l'une). Il est toujours possible d'abonder le financement participatif en contactant la SCIC au siège du PNR : contact@eclaenr.org en mobilisant, ainsi, son épargne populaire.

Par ailleurs, tout un chacun, après avoir vérifié le potentiel solaire de sa toiture (voir le cadastre solaire modélisé par le SDE 09 : https://ariege.insunwetrust.solar) peut, opportunément, décider d'une installation en autoconsommation (exemple : pour une 3KWc, le coût est d'environ 8000 € après subvention et un retour espéré sur investissement sous 7 à 8 ans).

REPAS – lien social

Pour retisser les liens après la crise sanitaire, il est décidé l'organisation d'un repas, ouvert à tous, **le dimanche 22 janvier à midi** à la salle des fêtes, préparé par Arlette de Badassac.

Menu à 13€ composé d'une belle assiette de crudités et charcuteries locales, daube avec son gratin dauphinois et café gourmand

Possibilité, à la demande, d'avoir un repas végétarien

S'inscrire dès à présent auprès de la mairie 05 61 67 55 72 aux heures d'ouverture ou par mail pailhes.mairie@wanadoo.fr